

remarqué que la Législature, en accordant cette somme de 200 louis, avait obligé les propriétaires du pont où conduit cette côte, à diminuer le prix du passage sur le dit pont, d'un tiers, pendant dix années. Quant au pont Royal, 250 louis avaient été libéralement accordés par la Législature, pour le réparer, c'est-à-dire en faire à neuf toute la partie écroulée ; mais en même temps elle abolit le droit de péage sur ce pont, dont le passage devint libre dès lors.

Le 12 janvier 1831, mourut dans cette paroisse, à sa demeure près de l'église, dans la maison autrefois bâtie par M. Fillion, demoiselle Marie Anne Alsopp, une des co-propriétaires des seigneuries de Jacques-Cartier et d'Auteuil. Cette demoiselle née protestante comme tous les membres de sa famille, élevée dans les principes du protestantisme, fut circonvenue par tous les moyens propres à la retenir dans l'erreur : d'un caractère naturellement timide, craignant presque jusqu'à la pusillanimité des parents protestants, et protestants jusqu'au fanatisme, avec lesquels elle était obligée de vivre, elle ne dut qu'à la grâce et à la grâce seule, le courage et la force qui lui firent surmonter les obstacles qui s'opposaient au désir qu'elle avait d'entrer dans la communion de l'Eglise catholique. Après un certain temps d'hésitation, de craintes et d'incertitudes, que Dieu ne permettait que pour lui faire connaître sa propre faiblesse et le besoin qu'elle avait de sa grâce, pour mettre à exécution le dessein qu'il lui avait inspiré : fortifiée tout à coup d'un courage qu'elle avait ingénument elle-même par la suite, n'avoir jamais ressenti auparavant, elle se trouva capable enfin d'affronter et de surmonter toutes les difficultés qui l'épouvantaient, et qui semblaient se multiplier à mesure que le moment approchait d'exécuter ce que Dieu demandait d'elle.

Elle fit enfin son abjuration à Québec, dans l'église des Ursulines, entre les mains de M. Daulé, chapelain de ces Dames, le 19 août 1819. Le lendemain, elle fit sa première communion, et reçut le sacrement de confirmation des mains de Monseigneur Bernard Panet, évêque coadjuteur de Monseigneur Plessis, et administrateur du diocèse pendant son voyage d'Europe.

Au comble de ses vœux, après cette grande démarche, mademoiselle Alsopp continua jusqu'à sa mort à donner à tous ceux qui avaient quelques relations particulières avec elle, et à toute la paroisse en général, l'exemple et le modèle de toutes les ver-